

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE TEMPLEUVE

Effectif légal du Conseil
Municipal : 15

Nombre
de Conseillers en
exercice : 14

de Présents : 13

de Votants : 14

OBJET (12)

Fonds de concours MEL - complexe multisports

NOTA : Le Maire
certifie que le compte
rendu de cette
délibération a été
affiché à la porte de la
Mairie le :

30 mars 2023

que la convocation du
Conseil ordinaire avait
été faite le :

20 mars 2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Luc VERLYCK.

Etaient présents : Jean-Louis BLANGY, Dié CATTEAU, Vincent DEBEIR, Stéphanie DEPUYDT, Hugo DOSSIN, Françoise JARMUZEK, Jean-Claude LEFEVRE, Christine LEGLEYE Monique LOOSEN, Eric MOUVEAU, Séverine ROGIER, Kathy SYX, Jean-Luc VERLYCK

Absente excusée :

Sophie DRUGMAN ayant donné procuration à Séverine ROGIER

Madame Christine LEGLEYE a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Création d'un complexe multisports - Fonds de concours MEL 2023

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il convient d'annuler la délibération 8 du 24 janvier 2022 concernant le fonds de concours de la Métropole européenne de Lille et de modifier la délibération pour la création d'un complexe multisports de la manière suivante :

Afin de moderniser et de développer les équipements de pratique sportive, le Conseil de la Métropole a décidé en juin 2015 le principe d'un plan de soutien en investissement aux équipements sportifs, consistant à soutenir financièrement les communes et les syndicats intercommunaux, par voie de fonds de concours, dans leurs projets de création ou de rénovation d'équipements sportifs.

Le taux du fonds de concours ne peut être supérieure à la participation de la commune.

La commune de Tressin s'inscrit dans cette dynamique avec son projet de création d'un complexe multisports. Le montant du projet impactant lourdement les finances communales, il ne pourrait être réalisé sans les aides notamment de la MEL par son fond de concours.

Dans ces conditions, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite une aide financière auprès de la MEL d'un montant de 45 386,79 €
- adopte l'opération qui s'élève à 180 198,30 € HT
- approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Commune :	TRESSIN
Exercice(s) :	2023
Investissement subventionné :	Création d'un complexe multisports
Montant prévisionnel du fonds de concours sollicité :	45 386,79

EMPLOIS (montants HT)		RESSOURCES (montants HT)	
	PREVISION estimation avant appel offre		PREVISION
Prestations intellectuelles	-	Subventions	125 254,79
CSPS et CT		MEL (FDC Equipements sportifs)	45 386,79
		Région (notifiée)	44 371,00
		Département (ADVB)- Notifiée	35 497,00
		Autres (préciser)	
Construction et réalisation de l'équipement	180 198,30		
Plateforme enrobé pour accueillir le complexe sportif	61 614,30	Reste à charge commune	54 943,51
Aménagement terrains de pétanque	4 394,00		
Complément Skate Parc (nouvelle rampe et slider)	25 230,00		
City stade :			
- City stade (piste athlétisme + mini buts baskets, pare ballons ...)	50 480,00		
- Street Work out	17 650,00		
- Mobilier urbain	6 260,00		
- Tyrolienne	12 780,00		
- Gestion des déchets	1 790,00		
TOTAL	180 198,30	TOTAL	180 198,30

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Luc VERLYCK

Pour copie conforme,
La Secrétaire de Séance
Christine LEGLEYE

